

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*Avec plus de 3 millions de manifestants, ce mardi 7 mars répond aux promesses d'une mobilisation massive de la population contre ce projet de réforme des retraites que le gouvernement tente de nous faire avaler de force. La reconduction est lancée autour du 8 : journée de lutte pour les droits des femmes, du 9 : appel des organisations de jeunesse, des 11 et 15 : deux nouvelles journées d'appel de l'interpro. Dans un communiqué de presse, le SNETAA FO et sa fédération la FNEC-FP-FO alertent sur l'importance de contrer également le projet de réforme du LP dont la quintessence est exactement la même que pour les retraites. D'ailleurs, face à l'afflux des récents chiffres mirifiques de l'apprentissage (objectif ministériel d'une inscription au Guinness book des records ?), Pascal Vivier réajuste la lecture de ces chiffres en rappelant que le véritable public qui en bénéficie est essentiellement composé d'étudiants post-bac qui parfont ainsi leur cv. Pour les autres, le chemin est beaucoup plus compliqué et souvent pavé de désillusions quant à la dure réalité de trouver une entreprise, d'être immergés très (trop) jeunes dans la vie active et de se conformer au mode d'organisation de l'apprentissage qui demande une rigueur personnelle dans le suivi de sa formation générale.*

*La mobilisation se poursuit. Ensemble, avec le SNETAA FO, soyons au rendez-vous !*

### ➤ FRANCE INFO /

**Article 1 :** Hausse du nombre d'apprentis en 2022 : "Ce sont essentiellement des apprentis du supérieur", explique le SNETAA, 03/03/23 .....p.2

### ➤ TOUTÉDUC /

**Article 2 :** Réforme de la voie pro. : l'intersyndicale refuse que la "réforme Blanquer" lui serve de "point d'appui", 02/03/23 .....p.2

**Article 3 :** Grève du 7 mars : unanimité syndicale, 06/03/23 .....p.3

### ➤ AEF /

**Article 4 :** Voie pro. : des syndicats demandent "des garanties préalables", 02/03/23 .....p.3

### ➤ LES ÉCHOS /

**Article 5 :** Nouveau record en 2022 pour l'apprentissage..., 02/03/23 .....p.4

### ➤ L'ÉTUDIANT /

**Article 6 :** Près d'un million de jeunes étudiant désormais en apprentissage, 03/03/23 .....p.5

### ➤ VOUSNOUSILS /

**Article 7 :** Nouveau concours de recrutement pour enseignants contractuels..., 01/03/23 .....p.5

**Article 8 :** A. Frugière : « nous sommes en accord sur beaucoup de points avec la Cour des Comptes », 27/02/23 .....p.5

### ➤ LE CAFE PÉDAGOGIQUE /

**Article 9 :** Mixité sociale : Les 4 travaux de Pap Ndiaye, 01/03/23 .....p.6

**Article 10 :** L'éducation nouveau chantier de la droite et de Macron, 06/03/23 .....p.6

**Article 11 :** SNU : généralisation et obligation ?, 01/03/23 .....p.6

### ➤ ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES /

**Article 11 :** Réforme des retraites : il y aura bien des perdants, et beaucoup !, 06/03/23 .....p.7

### ➤ MARIANNE /

**Article 13 :** Réforme des retraites : nouveau mensonge d'É. Borne sur les surcotes, 07/03/23 .....p.7

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 14 :** Regain de mobilisation dans la fonction publique..., 07/03/23 .....p.7

**Article 15 :** Le gouvernement affine son plan de réformes pour la fonction publique, 03/03/23 .....p.7

➤ PUBLICATIONS STATISTIQUES ..... p.8

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE FNEC-FP-FO ET SNETAA-FO ..... p.10

franceinfo:

[Article 1 : Hausse du nombre d'apprentis en 2022 : "Ce sont essentiellement des apprentis du supérieur", explique le Syndicat national de l'enseignement technique, action, autonome, 03/03/23](#)

Le nombre d'apprentis a progressé de 14% en un an. **Selon Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA, ces apprentis sont essentiellement des étudiants du supérieur.**

**"Le développement de l'apprentissage ne se fait pas sur l'infra-bac, mais massivement sur le supérieur", explique ce vendredi sur franceinfo Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-Fo.** Selon un bilan dressé par le ministère du Travail jeudi, 811 500 contrats d'apprentissage ont été signés dans le privé l'an dernier, ce qui représente une hausse de 14% par rapport à 2021. Pascal Vivier précise qu'il s'agit *"essentiellement d'apprentis du supérieur, c'est-à-dire bac+2, bac+3, dernière année d'école d'ingénieurs, ou des jeunes en école de commerce"*. Il considère que les jeunes qui décident de suivre un apprentissage après la classe de Troisième sont *"surtout des enfants issus de parents commerçants ou artisans, des parents qui ont déjà été apprentis et qui connaissent"* donc le secteur.

**Le secrétaire national du SNETAA-FO estime que les jeunes "en LP" qui choisissent d'être apprentis arrivent "plus jeunes" en entreprise, et "avec beaucoup plus de difficultés scolaires qu'il y a 15 ou 20 ans".** Ce sont, selon Pascal Vivier, *"souvent des enfants qui sont en échec scolaire au collège" ou qui rencontrent "des difficultés sociales, car beaucoup sont dans une grande misère"*.

*"Il est temps de faire découvrir les métiers dès le collège"*

Il alerte par ailleurs sur la difficulté pour certains de devenir apprentis : **"la plupart des jeunes qui demandent à faire en apprentissage une seconde en CAP ou en bac pro sont recalés, car ils n'arrivent pas à trouver l'entreprise nécessaire"**, explique le représentant syndical. Il regrette par ailleurs que de plus en plus de *"métiers traditionnels qui se faisaient par apprentissage comme l'esthétisme ou la coiffure, préfèrent prendre une personnalité qui a déjà son bac et qui veut après faire un CAP"*.

Pascal Vivier veut aussi tirer la sonnette d'alarme sur le manque d'informations disponibles sur l'apprentissage pour les enfants. **"Il est grand temps de faire découvrir les métiers dès le collège pour tous les enfants, y compris ceux qui sont les meilleurs scolairement"**, lance-t-il. Pour le secrétaire national du SNETAA-FO, **cela permettrait "à ceux qui se dirigent vers le lycée professionnel et l'apprentissage ne soient pas stigmatisés"**. Il appelle également à **"travailler l'orientation au collège, dès la Sixième"**, à travers notamment l'éducation manuelle et technique.



[Article 2 : Réforme de la voie pro. : l'intersyndicale refuse que la "réforme Blanquer" lui serve de "point d'appui", 02/03/23](#)

L'intersyndicale CGT éducation, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNACL, SNUEP-FSU, SUD Education annonce, dans une lettre ouverte à Carole Grandjean, que **les organisations signataires se retireront du groupe de travail sur le suivi de la TVP (transformation de la voie professionnelle, dite "Réforme Blanquer", ndlr) si la ministre chargée de l'enseignement et à la formation professionnels continue de la présenter "comme point d'appui à la nouvelle réforme de la voie pro"**.

Elles estiment que *"la TVP a empilé des dispositifs pédagogiques sans cohérence entre eux"*, et qu'elle a entraîné *"une perte de sens du métier, une dégradation de la qualité des formations, une*

perte d'heures d'enseignement, un appauvrissement des contenus et un décrochage entre la qualification réelle des élèves et le diplôme obtenu". Elles attendent "des propositions concrètes et rapides", "des modifications urgentes". Elles ajoutent qu'il s'agit pour elles d' "un préalable pour un dialogue social respectueux des personnels". Elles demandent par ailleurs à connaître le calendrier des discussions et "la liste des établissements retenus pour les expérimentations".

**Rappelons que le SNETAA (FO) a refusé de participer aux groupes de travail.**

### **Article 3 : Grève du 7 mars : unanimité syndicale, 06/03/23**

Toutes les organisations syndicales de l'enseignement public (CGT éducation, SGEN-CFDT, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SUD éducation, UNSA-Éducation) et les principales organisations du privé sous contrat (CGT-EP, FEP-CFDT, SPELC, SNEC-CFTC, SNEP-UNSA) appellent les personnels de l'enseignement "à faire grève massivement le 7 mars". Dans un communiqué commun, les organisations de l'enseignement public appellent en outre les personnels "à se mobiliser massivement notamment par la **grève le 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes**, à décider en assemblée générale des suites à donner à la mobilisation, y compris la reconduction de la grève, à participer aux **mobilisations prévues le 9 mars par les organisations de jeunesse**".

Elles estiment que leurs métiers, "exercés majoritairement par des femmes et dans des conditions qui ne cessent de se dégrader, rendent cette réforme d'autant plus inacceptable" et elles ajoutent qu'enseigner jusqu'à 67 ans "n'est souhaitable ni pour les personnels, ni pour les élèves". Elles "soutiennent d'ores et déjà les écoles et établissements qui décideraient de poursuivre la grève après le 7 mars".



### **Article 4 : Suivi de la précédente réforme de la voie pro. : des syndicats demandent "des garanties préalables", 02/03/23**

Dans une lettre ouverte à Carole Grandjean datée du 2 mars 2023, des OS demandent des "garanties préalables" à la tenue des groupes de travail sur le suivi de la "transformation de la voie pro". Elles refusent que le "bilan de la TVP" soit présenté "par l'institution comme point d'appui à la nouvelle réforme" et réclament des "propositions concrètes", sans quoi elles se retireront du groupe de suivi. Autres requêtes : connaître le calendrier des réunions qui doivent s'ouvrir en vue de la 2e phase de la concertation, et la liste des établissements en expérimentation. (...)

#### **La TVP "a empilé des dispositifs pédagogiques sans cohérence"**

S'ils ont d'abord "accueilli favorablement la mise en place du groupe de travail", afin "d'y porter les exigences des personnels et obtenir enfin des modifications urgentes et nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail et des conditions d'études des élèves", les syndicats considèrent à présent qu'il est temps de "faire des propositions concrètes et rapides".

Ils ne "cautionnent pas le bilan de la TVP présenté par l'institution comme point d'appui à la nouvelle réforme" et demandent que leurs propositions soient "suivies d'annonces concrètes".

Par ailleurs, ils remarquent qu'un "consensus syndical" se dégage : la TVP a "empilé des dispositifs pédagogiques sans cohérence entre eux, qui ont entraîné une perte de sens du métier, une dégradation de la qualité des formations, une perte d'heures d'enseignement, un appauvrissement des contenus et un décrochage entre la qualification réelle des élèves et le diplôme obtenu".

#### **"Entendre l'urgence exprimée par les personnels"**

Aussi le ministère doit-il "entendre l'urgence exprimée par les personnels" : c'est un "préalable à un dialogue social respectueux", sous peine de quoi les organisations signataires de la lettre se retireront du groupe de suivi. **Déjà, les trois principales organisations syndicales enseignantes (CGT Éduc'action, Snuep-FSU et Snetaa-FO) avaient quitté la**

## concertation sur la future réforme de la voie pro, dénonçant un "cadre imposé" et "l'absence de bilan de la transformation de la voie professionnelle".

Autres requêtes, concernant la future réforme et alors que les groupes de travail installés par la ministre déléguée ont rendu leurs conclusions le 27 janvier dernier : connaître "rapidement le calendrier et les thématiques pour les bilatérales et la multilatérale", ainsi que "la liste des établissements retenus pour les expérimentations". Lors d'une audition le 28 février dernier, Carole Grandjean a annoncé consulter, pour la suite de la concertation, "dans un premier temps" les organisations syndicales enseignantes, puis, dans un second temps, les représentants des personnels de direction, des élèves et parents d'élèves, des régions et des entreprises.

## Les Echos

### Article 5 : Nouveau record en 2022 pour l'apprentissage, qui s'est diffusé dans toute l'économie, 02/03/23

Le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 14 % l'an dernier pour atteindre 837.000, battant un nouveau record, selon des chiffres qui seront présentés ce vendredi par Elisabeth Borne. La répartition par secteurs d'activité se rapproche de celle de l'emploi au global.

Après les taux de croissance quasi exponentiels de 2020 et 2021, en partie dus aux mesures de soutien gouvernementales, l'apprentissage est rentré dans une phase de normalisation, ce qui n'enlève rien à la performance enregistrée l'année dernière. De fait, le nombre de contrats signés a de nouveau augmenté de 100.000 pour atteindre 837.000, soit une progression de 14 %, toujours notable, compte tenu des volumes désormais atteints.

A ce niveau, le nombre de contrats signés en 2022 marque un nouveau record, 2,7 fois supérieur à ce qu'il était en 2017, c'est-à-dire avant la réforme Pénicaud, qui a libéralisé le fonctionnement de l'apprentissage. Si ce rythme se maintient, l'objectif de 1 million par an fixé par Elisabeth Borne sera atteint dès 2024. « On a changé de planète », se félicite-t-on dans l'entourage de la Première ministre, qui présentera les chiffres ce vendredi, à l'occasion d'un Conseil national de la refondation (CNR) jeunesse consacré à l'insertion professionnelle.

### **Plus de 10.000 handicapés**

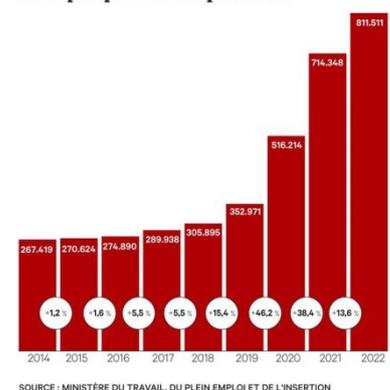
Même les secteurs d'activité historiquement peu ouverts à cette forme d'embauche de jeunes en alternance, comme le sanitaire et social, s'y sont convertis. La répartition des nouveaux contrats par secteurs d'activité se rapproche de celle de l'emploi global, même si le BTP ou l'artisanat restent surreprésentés.

Dans le détail, 811.511 contrats ont été conclus dans le privé, les ETI (entre 250 et 999 salariés) s'engageant de plus en plus, et 25.500 dans le public, les deux pans d'effectifs progressant du même ordre. Porté par l'obligation pour les centres de formation d'apprentis (CFA) de disposer d'un référent et par des aides financières, le nombre de handicapés recrutés a fait encore mieux (+21 %) pour franchir le cap des 10.000 l'année dernière.

### **Effet emploi**

Autre fait notable, la répartition par niveaux de diplôme semble s'être stabilisée. Les niveaux bac ou infra, qui représentaient le gros des bataillons historiques, ont repris des couleurs depuis la réforme, mais progressaient moins vite que ceux du supérieur, partis de plus loin. **Bac et CAP représentent près de 4 apprentis sur 10**, sachant que l'engouement pour le supérieur a participé à l'amélioration de l'image de l'apprentissage, assurent les CFA et organisations professionnelles. Au passage, nombre de jeunes qui n'en avaient pas les moyens ont pu poursuivre leurs études en étant payés.

Apprentissage : le nombre de contrats signés dans le secteur privé par an multiplié par trois depuis 2014



Pour quels résultats en termes d'insertion professionnelle ? En moyenne, 6 jeunes sur 10 diplômés en 2021 étaient en emploi durable - CDI ou CDD de plus de six mois - six mois après la fin de leur cursus. Et même plus de 7 sur 10 dans les formations liées à l'énergie, la chimie ou la métallurgie. Cet effet emploi reste peu ou prou constant au fil des ans, mais, aux yeux du gouvernement, il prouve que qualité rime toujours avec quantité, d'autant que ces chiffres doivent s'apprécier en tenant compte des jeunes qui poursuivent leurs études.

### **Focus sur la qualité**

Le chantier de la qualité de la pédagogie dispensée dans les CFA fait néanmoins l'objet, depuis septembre, de rencontres entre les intéressés et la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean. Même si on attend une étude précise de la Dares sur le sujet, **le taux brut de rupture de contrat - 1 sur 4, selon la fondation Adecco, le cabinet Quintet Conseil et l'association Walt - reste préoccupant, même s'il ne prend pas en compte ceux qui en signent un autre ou qui se relancent, en lycée pro notamment.**

Outre les questions liées au renforcement des contrôles pédagogiques, qui pourraient donner lieu à **des mesures dans le projet de loi « plein-emploi » attendu d'ici à l'été, Carole Grandjean doit en principe mener des concertations sur le financement de l'apprentissage une fois la réforme des retraites entérinée. Compte tenu des volumes atteints, il est de facto insoutenable sans investissement de l'Etat, la seule taxe d'apprentissage payée par les entreprises n'y suffisant pas.**

**letudiant.fr**

### **Article 6 : Près d'un million de jeunes étudient désormais en apprentissage, 03/03/23**

Fin 2022, 979.538 jeunes étaient en apprentissage dont 837.000 ont signé un nouveau contrat. Près de deux contrats sur trois sont signés pour préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement supérieur. L'apprentissage reste une formule dynamique pour s'orienter, se former et s'insérer dans l'emploi. (...)

**Deux jeunes sur trois sont en poste six mois après la fin de leur apprentissage. "Dans les métiers en tension, ce chiffre est encore plus élevé. Il grimpe à 73% dans l'énergie, la chimie et la métallurgie, 72% dans le transport, la manutention, le magasinage et 71% dans la mécanique et la conception des structures métalliques", se félicite Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels.**

**vousnousils**  
l'e-mag de l'éducation

### **Article 7 : Nouveau concours de recrutement pour enseignants contractuels : les inscriptions sont ouvertes, 01/03/23**

De 2023 à 2026, un nouveau concours interne de recrutement de professeurs des écoles aura lieu à Créteil, Versailles et en Guyane. Les inscriptions ouvrent le 1er mars 2023.

Le ministre de l'EN Pap Ndiaye annonçait le 26 octobre 2022 que conformément à ses engagements un **concours exceptionnel de titularisation serait mis en place en interne** pour les enseignants contractuels à partir de 2023 (...) L'enjeu est donc de tenter d'augmenter les effectifs enseignants de ces trois académies très déficitaires. (...)

Pour cette première session, le **nombre de postes ouverts** est de 200 pour l'académie de Créteil, 120 pour Versailles et 50 pour la Guyane, indique le ministère de l'Education nationale. Les inscriptions ont lieu du mercredi 1er mars au vendredi 31 mars 2023.

**L'épreuve écrite d'admissibilité** aura lieu le mercredi 3 mai 2023.

## **Article 8 : A. Frugière, président du Réseau des INSPÉ : « nous sommes en accord sur beaucoup de points avec la Cour des Comptes », 27/02/23**

Alain Frugière, président du Réseau des INSPÉ, revient avec nous sur le récent rapport de la Cour des Comptes consacré au recrutement et à la formation des enseignants.

### **Quelle a été votre réaction en lisant le rapport de la Cour des Comptes ?**

Nous sommes en accord sur de nombreux éléments. Le rapport appuie sur des sujets que nous signalons aussi au sein du Réseau des INSPÉ : l'importance de la continuité de la formation, la nécessité de prendre le temps pour devenir enseignant ou CPE...

### **Le rapport rappelle la difficulté de recruter dans certains territoires (académie de Créteil, Versailles) et disciplines (lettres classiques, allemand, sciences industrielles de l'ingénieur, biotechnologies, voire mathématiques). D'où viennent ces difficultés ?**

Ces académies sont très vastes et ont besoin de beaucoup de postes de professeur des écoles. Or l'image qu'en véhiculent les médias n'est pas toujours positive. Le métier est également dévalorisé dans la société. Il y a aussi la question de la formation. Un jeune peut appréhender sa rentrée devant les élèves s'il a le sentiment qu'il n'a pas été suffisamment formé pour y faire face. Il faut maîtriser les savoirs disciplinaires, c'est l'évidence, mais il faut aussi être formé pour gérer l'hétérogénéité des publics, les problèmes spécifiques liés aux territoires... (...)



## **Article 9 : Mixité sociale : Les 4 travaux de Pap Ndiaye, 01/03/23**

C'est aujourd'hui que le ministre de l'Education nationale devrait annoncer ses projets pour la mixité sociale à l'école dans le cadre d'un débat au Sénat, demandé par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. Mais le ministre a déjà dévoilé ses propositions sur France Culture le 22 février. Des quatre travaux ministériels lesquels semblent les plus prometteurs ? Quels obstacles sur la route de Pap Ndiaye ? (...)

## **Article 10 : L'éducation nouveau chantier de la droite et de Macron, 06/03/23**

« Cette proposition de loi intègre des marqueurs politiques du groupe LR », nous a dit le sénateur LR Max Brisson. Il dépose au Sénat une proposition de loi « pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité » qui vise à lancer un nouveau débat avec les macronistes. Le texte, co signé par Bruno Retailleau, prévoit des écoles et établissements publics sous contrat, sur le modèle des « académies » britanniques. Ces établissements publics sous contrat pourraient choisir leurs élèves, leurs enseignants, et même leur organisation pédagogique, dérogeant ainsi totalement aux règles des autres établissements scolaire publics comme privés sous contrat. Ils seraient dirigés par un chef d'établissement aux pouvoirs étendus, y compris dans le 1er degré. (...)

## **Article 11 : SNU : généralisation et obligation ?, 01/03/23**

Le Service National Universel (SNU) fait beaucoup parler de lui ces dernières semaines et pour cause : le bruit court qu'il deviendrait obligatoire dès 2024. Le SNU, ce sont des séjours de « cohésion sociale » selon le gouvernement, lors desquels des jeunes de 16 ans multiplient les exercices en uniforme, aux cris de S.N.U ! Emmanuel Macron, alors candidat à sa réélection, évoquait déjà la généralisation du dispositif. Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du SNU multiplie les rencontres avec les différentes associations d'éducatrices populaires et les organisations syndicales d'étudiants et d'enseignants. Un faisceau d'indices qui laisse présager sa généralisation et son caractère obligatoire. (...)

## [Article 12 : Réforme des retraites : il y aura bien des perdants, et beaucoup !, 06/03/23](#)

« *Il n’y aura pas de perdants. Car les pensions ne baisseront pas. La réforme demande des efforts aux Français. Cela oui. Mais nous faisons en sorte qu’ils soient le plus justement répartis* », a déclaré Olivier Dussopt dans *Le Parisien* du 4 mars. « *C’est une réforme de gauche, qui aurait pu être portée par un gouvernement social-démocrate* », a-t-il ajouté.

Il est naturel que le ministre du Travail veuille défendre son texte, mais le minimum serait de le faire sur des bases correctes. Or l’objectif du projet de loi, destiné à faire des économies en réduisant les dépenses de retraites, fera des perdantes et des perdants. Ils seront nombreux, et c’est évident.

Quand bien même Olivier Dussopt adopte un point de vue restrictif et ne considère comme « perdantes » que les personnes dont la pension baisse, la réforme pénalisera financièrement de nombreux futurs pensionnés. A commencer par les personnes qui, à législation inchangée, auraient pu bénéficier d’une surcote parce qu’elles ont choisi de travailler au-delà de l’âge du taux plein.

Aujourd’hui, les actifs qui ont tous les trimestres requis à 62 ans acquièrent une surcote de 5 % par an s’ils continuent au-delà de leur plein gré. Demain, avec la réforme, cette surcote serait annulée ou diminuée, jusqu’à 10 points de pourcentage.

Autre effet de ce projet de loi, l’accélération du passage à 43 annuités – qui concernera la génération née en 1965 et non plus celle née en 1973 comme le prévoyait la réforme Touraine –, pourrait léser les personnes nées avant 1974. Ces dernières pourraient voir leur pension baisser, notamment si elles ne décalent pas leur départ en retraite (départ à 67 ans, invalidité, décote). (...)



## [Article 13 : Réforme des retraites : nouveau mensonge d’Élisabeth Borne sur les surcotes, 07/03/23](#)

Invitée de France 5 ce lundi 6 mars, la Première ministre Élisabeth Borne a une nouvelle fois tenté de minimiser les effets de sa réforme en expliquant que rien ne changerait pour les surcotes, qui permettent d’améliorer le montant des pensions. Or, celles-ci ne s’appliquent qu’à partir de l’âge légal. Pour en obtenir le bénéfice, il faudra donc travailler deux ans de plus.

(...) **La surcote ne s’applique qu’à partir de l’âge légal de départ à la retraite, et non pas à partir de l’âge de la retraite anticipée, comme le montre le texte de loi qui la prévoit**. En clair, avec la réforme il ne devrait être possible d’améliorer sa retraite d’1,25 % pour chaque trimestre supplémentaire qu’en travaillant après 64 ans, et non plus à partir de 62 ans comme aujourd’hui. Les arguments fallacieux de l’exécutif n’y feront rien, la réforme fait bel et bien des perdants.



## [Article 14 : Regain de mobilisation dans la fonction publique contre la réforme des retraites, 07/03/23](#)

Une France au ralenti mais pas à l’arrêt. Alors que les syndicats avaient appelé à “mettre la France à l’arrêt” (services publics compris), la nouvelle journée d’action de ce mardi 7 mars contre le projet de réforme des retraites n’a pas été un raz-de-marée en termes de grève dans la fonction publique. Une forte mobilisation des agents publics a néanmoins été observée.

Selon les données communiquées par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, le taux d’agents publics grévistes s’élevait ainsi à 24,4 % à la mi-journée dans la fonction publique

d'État et à 11 % dans la territoriale. Dans la fonction publique hospitalière, le taux de participation s'élevait à 5,4 % à la mi-journée, pour les seuls agents grévistes absents. Une fois ajoutés les personnels grévistes assignés, la proportion de grévistes s'élevait à 9,4 % dans ce versant.

**Dans la seule EN, la mobilisation s'est élevée à 29,63 % en moyenne pour l'ensemble du périmètre ministériel. Dans le détail, 32,71 % de grévistes ont été recensés chez les enseignants (35,35 % dans le premier degré et 30,09 % dans le second degré).**

#### **Appels à la reconduction de la grève**

Ces données montrent malgré tout un regain global de la mobilisation par rapport aux trois dernières journées d'action, les 16 février, 7 février et 31 janvier, où l'on avait constaté un effritement progressif de la mobilisation. Les taux de grévistes observés dans la fonction publique ce 7 mars restent néanmoins inférieurs à ceux constatés le 19 janvier, première journée d'action contre la réforme des retraites.

L'enjeu de la visibilité de la contestation sur le long terme est effectivement l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les organisations syndicales. Les représentants du personnel avaient considéré la journée du 16 février comme une étape intermédiaire avant le haussement de ton annoncé pour ce 7 mars, journée pour laquelle ils prédisaient un regain de mobilisation après la parenthèse des vacances scolaires. Les syndicats affirment aujourd'hui avoir tenu leur pari. Certains appellent même à la reconduction de la grève.

### **Article 15 : Le gouvernement affine son plan de réformes pour la fonction publique, 03/03/23**

Dans un courrier qu'il vient d'adresser aux syndicats et qu'*Acteurs publics* a pu consulter, le ministre Stanislas Guerini détaille le contenu de l'agenda social 2023 de la fonction publique et notamment le grand chantier de l'accès, des parcours, des carrières et des rémunérations. Un chantier décliné en 9 thématiques.

Ça se précise encore un peu plus pour le grand chantier de l'accès, des parcours, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique. Après une série de bilatérales en début d'année avec les syndicats, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, vient de leur adresser un courrier où il précise le contenu de l'agenda social 2023 de la fonction publique. Objectif affiché par l'exécutif : renforcer l'attractivité du secteur public.

Dans ce courrier qu'*Acteurs publics* a pu consulter, Stanislas Guerini y "*confirme*" sans surprise l'articulation de cet agenda autour de 4 "*chantiers prioritaires*" : l'exercice du dialogue social, la protection sociale complémentaire avec le volet prévoyance, le programme "Fonction publique +" et donc le chantier des carrières et des rémunérations annoncé par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle.

Le ministre dit avoir été "*particulièrement attentif aux points d'attention soulevés*" par les syndicats de la fonction publique. Aussi, il indique avoir "*procédé à plusieurs ajustements*" de l'agenda social "*pour y répondre*". Et ce, notamment en "*enrichissant le volet parcours*" des futures discussions "*traduisant*" selon lui la volonté du gouvernement "*de dynamiser les parcours tout en restant dans le cadre statutaire de la fonction publique*". Un document annexé à son courrier détaille ensuite les 9 "*thématiques*" retenues dans le cadre du chantier des carrières et des rémunérations. Les discussions doivent débiter d'ici la fin du mois de mars.

**Sur l'accès à la fonction publique**, le gouvernement vise trois objectifs ou thématiques. Premier d'entre eux : la "***redéfinition des voies d'accès et de leurs finalités***" par une "meilleure identification des viviers", la "*diversification des profils*", l'amélioration de la place des contractuels et de l'accès des apprentis à la fonction publique. Deuxième objectif : la "***simplification des concours et des procédures de recrutements***" par le développement de concours sur titre et la "*professionnalisation*" du contenu des épreuves. Troisième et dernier

objectif : la **"refonte des conditions d'accès dans les corps et cadres d'emploi"** notamment par une meilleure prise en compte de l'expérience et des qualifications.

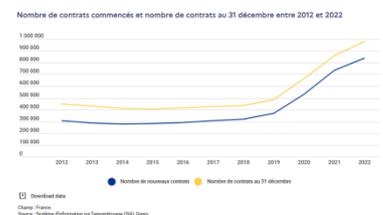
**Sur les parcours et les carrières des agents publics**, l'exécutif entend tout d'abord aboutir à une **"dynamisation des parcours et mobilités"**. Plusieurs leviers seraient actionnés dans ce cadre tels que l'organisation de filières et d'"univers" métiers, les mobilités au sein et entre univers professionnels, les mobilités inter-versants, les promotions et avancements (quotas, "accélérateurs", ...), la validation des acquis de l'expérience, les reconversions ou encore les deuxièmes parties de carrières. Le gouvernement vise ensuite une **"meilleure corrélation de la formation avec la carrière"** via donc une meilleure prise en compte de la formation dans la progression de la carrière et des formations validant l'acquisition de compétences **"pour l'accès à de nouveaux métiers"**. Le ministère compte enfin **"développer l'accompagnement individuel"** des agents dans leur parcours et carrières au travers de revues de compétences, de conseil en carrière, d'entretiens professionnels, de dispositifs d'accompagnement personnalisé mais aussi du tutorat et du mentorat.

**Sur les rémunérations dans la fonction publique**, le gouvernement veut aboutir à une **"dynamisation" et plus grande "lisibilité" du système de rémunération**. Dans ce cadre, il promet de se pencher sur la structure et la hiérarchie des rémunérations, le pouvoir d'achat **"notamment"** pour les plus bas salaires, l'évolution salariale tout au long de la carrière, la **"valorisation"** des montées en qualification et en responsabilité ou encore sur la **"refonte"** des avantages familiaux (le supplément familial de traitement, par exemple). L'exécutif compte aussi apporter une **"réponse aux enjeux spécifiques d'attractivité selon les métiers et les territoires"**. Référence précisément aux zones de "vie chère", au métiers rares ou tendus ou aux sujétions particulières dont le travail de nuit. Dernier objectif gouvernemental sur ces rémunérations : la **"valorisation de l'engagement individuel et collectif"**. Comment ? Par le développement des parts variables de rémunération et l'intéressement collectif.



### Note, **Le contrat d'apprentissage, 03/03/23**

837 000 contrats d'apprentissage ont commencé en 2022 (+14 % par rapport à 2021). Au 31 décembre 2022, le nombre d'apprentis s'élève à 980 000 en France. Consultez le profil des apprentis et leurs contrats de 1993 à 2022. (...)



### Document d'études n°266, **Les effets sur l'emploi de l'aide à l'embauche des jeunes instaurée en 2020, 03/23**

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) a permis aux employeurs de bénéficier à partir d'août 2020 d'une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, en CDI ou en CDD de trois mois ou plus, pour des salaires inférieurs à deux SMIC.

Dans cette étude, les effets de la mesure sur l'emploi des jeunes sont évalués par l'estimation d'un modèle de double différence à partir des données de l'enquête Emploi. Ce dispositif aurait permis une hausse en fin d'année 2020 de 2,6 points du taux d'emploi en CDI ou CDD de trois mois ou plus des jeunes de 22 à 25 ans. Toutefois, ce dispositif n'aurait pas eu d'effet sur l'emploi total de ces jeunes à cette date, en raison notamment d'une baisse concomitante de l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire. Cela suggère ainsi que l'AEJ aurait favorisé un déplacement de l'emploi des jeunes de 22 à 25 ans vers des CDD longs et CDI. (...)

## Communiqué de presse

### RÉFORME GRANDJEAN DE LA VOIE PROFESSIONNELLE :

#### COMME POUR LA REFORME DES RETRAITES, NOUS POUVONS LES BLOQUER !

La FNEC FP-FO et son syndicat le SNETAA-FO ont été invités en audience avec le cabinet de la Ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels. La délégation a été reçue ce jeudi 2 mars par le directeur et la directrice adjointe de cabinet de Mme Grandjean. Cette audience intervient dans un contexte social où les salariés, avec toutes les organisations syndicales, s'opposent fortement à la réforme des retraites qui annonce deux ans de plus pour toutes et tous et 43 années de cotisation. Comme 94% des actifs, la FNEC FP-FO et la SNETAA-FO mènent cette bataille en exigeant le retrait pur et simple de cette réforme inique. Dans ce contexte explosif, le gouvernement préfère différer la présentation de sa réforme de l'enseignement professionnel. Mais il développe toujours la même antienne : « il faut rapprocher les Lycées professionnels de l'entreprise » ! Et surtout, il n'apporte aucune réponse aux revendications urgentes des personnels concernant les salaires, l'absence de moyens, les mutations, les postes, le problème de l'inclusion systématique... : les PLP sont méprisés ! Pendant cette audience, Force Ouvrière a constaté les fortes divergences qui existaient entre les PLP et le ministère délégué.

Ce dernier reconnaît que l'augmentation de 50% des semaines de stages (PFMP) ne faisait pas consensus... Pour autant, rien n'est réglé. L'objectif de la réforme reste de développer l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle sous statut scolaire. Elle n'a pour but que de stigmatiser le LP et externaliser l'enseignement professionnel dans des structures extérieures – as toujours laïques – qui remédieraient prétendument à un LP moribond. Le SNETAA-FO, syndicat historique de l'enseignement professionnel, avec sa fédération, exige de réhabiliter l'Ecole de la République, de reconstruire l'Ecole en lui donnant tous les moyens pour remplir sa mission d'instruire, de former et de permettre à nos élèves d'obtenir des qualifications. Rien n'est fait dans ce sens !

Au cours de cet entretien, le SNETAA-FO et sa fédération ont une nouvelle fois démontré toute l'impréparation de cette réforme et ses objectifs contraires à un enseignement professionnel émancipateur.

La ministre déléguée refuse de s'appuyer sur les revendications remontées par l'ensemble des personnels ; le SNETAA-FO refuse les pseudo consultations dont les attendus sont écrits d'avance. Cette rencontre n'a donc levé aucune des fortes contestations qui ont fait se mobiliser l'ensemble de la profession depuis 6 mois.

Le SNETAA-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO exigent le retrait de ce projet de réforme comme la forte majorité des PLP, mobilisés sans relâche ; cette réforme doit, comme la contre-réforme des retraites, retourner dans les cartons dont elle n'aurait jamais dû sortir.

Les PLP ne sont pas dupes, ils ont compris l'enfumage de cette réforme qui n'a pour seule finalité que de détruire le LP, faire de l'apprentissage l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle et, à coups de millions, privatiser l'enseignement professionnel.

La FNEC FP-FO et le SNETAA-FO continueront à défendre le lycée professionnel, les PLP et les jeunes qui nous sont confiés contre ce ministère qui ne cessent de vouloir rendre les personnels responsables du décrochage scolaire, des défauts de l'insertion professionnelle des diplômés. Nous ne laisserons pas se mettre en place la mort programmée de ce merveilleux outil qu'est le lycée professionnel initial, public et laïque pour former jusqu'à aujourd'hui plus de 11 millions de salariés dont on a tant vanté qu'ils étaient « essentiels ».

La FNEC FP-FO et son syndicat le SNETAA-FO appellent tous les personnels à se mobiliser dès le 7 mars et les jours suivants dans les grèves et manifestations pour dire STOP à ces réformes régressives.

Montreuil, le 6 mars 2023